

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le TRENTE JUIN à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de COURNON-D'AUVERGNE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yanik PRIÈRE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2026

PRÉSENTS /

M. Yanik **PRIÈRE**, Maire.

Mme Élisabeth **FORESTIER-HUGON** ; M. Hugues **MALINAUD** ; Mme Catherine **COSTE** ; Mme Rénatie **LEPAYSAN** ; M. Eric **GIRARD** ; Mme Audrey **NIERGA** ; *Adjoints au Maire.*

M. Yves **RAMON** ; M. Jean-Noël **HUGON** ; Mme Catherine **MIDROIT** ; M. Bruno **BONNAVE** ; M. Jean-Paul **LAPOUGE** ; Mme Maryse **BOSTVIRONNOIS** ; M. Joël **COUZELAS** ; Mme Pascale **FAURE** ; M. Jean-Louis **CLIGNAC** ; Mme Mélanie **DOMAS** ; Mme Magali **LEROY** ; Mme Isabelle Nora **CONSOLI** ; M. Stéphane **GATIGNOL** ; M. Clément **MARIEN** ; M. Bruno **BOURNEL** ; M. François **RAGE** ; M. Philippe **MAITRIAS** ; Mme Géraldine **ALEXANDRE** ; Mme Blandine **GALLIOT** ; Mme Mina **PERRIN** ; Mme Cynthia **JEULAND** ;
Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS /

M. Fabrice **CLOUVEL** Adjoint au Maire

(à Mme Élisabeth **FORESTIER-HUGON**)

M. Frédéric **GENET** Adjoint au Maire

(à M. Jean-Paul **LAPOUGE**)

Mme Halima **LADJEMI** Adjointe au Maire

(à M. Clément **MARIEN**)

Mme Magdeleine **VIGIER** Conseillère Municipale

(à M. Eric **GIRARD**)

M. Yves **CIOLI** Conseiller Municipal

(à M. Philippe **MAITRIAS**)

ABSENT / -

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE / Monsieur Clément MARIEN

M. Bruno BOURNEL quitte la séance après le vote du rapport n° 66 et donne pouvoir à Mme Cynthia **JEULAND**.

VILLE APAISÉE

- Rapport N° 36 -

Objet / COHÉSION SOCIALE : CENTRE D'ANIMATION DE LA VIE LOCALE (CAVL) – ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE / CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « UNIS-CITÉ » AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Dossier étudié en commission le 15 juin 2026

Rapporteur : Madame Audrey NIERGA

Le rapporteur informe les membres de l'assemblée délibérante que l'association « Unis-Cité » Auvergne-Rhône-Alpes œuvre pour le déploiement du service civique, lequel est un dispositif d'encouragement à l'engagement de citoyenneté destiné aux jeunes de 16 à 25 ans.

Il précise que les objectifs du Service Civique, à savoir favoriser l'engagement des jeunes, renforcer la cohésion sociale, encourager la participation à la vie collective et accompagner les parcours d'insertion sociale et professionnelle, sont similaires à ceux poursuivis par la Municipalité pour la mise en œuvre d'une politique jeunesse.

De plus, il souligne que Clermont Auvergne Métropole apporte son soutien à l'association « Unis-Cité » Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, dans le cadre du Contrat Local des Solidarités (CLS) et du Contrat de Ville, la Métropole aide au déploiement et à l'accompagnement de volontaires en Service Civique au sein des collectivités et établissements publics de son territoire, par la prise en charge des coûts d'accueil et d'accompagnement à hauteur de 1 968,80 € par volontaire et ce, pour une durée de 8 mois.

Aussi, le rapporteur propose de conventionner avec l'association « Unis-Cité » Auvergne-Rhône-Alpes pour l'accueil d'un jeune en Service Civique à compter de novembre 2026 et ce, pour une durée de mission égale à 8 mois.

Le ou la volontaire intégrerait le Centre d'Animation de la Vie Locale et participerait, aux côtés de ses membres, à la mise en œuvre des actions visant à atteindre les objectifs du Projet Social de Territoire, notamment ceux concernant les politiques éducatives et de cohésion sociale.

Cette convention établirait les modalités de ce partenariat et notamment les engagements de chaque partie, dont les principaux sont les suivants :

Pour l'association « Unis-Cité » Auvergne Rhône Alpes :

- x assurer le portage juridique et administratif lié à l'accueil du volontaire,
- x former le tuteur et le volontaire aux principes du Service Civique,
- x coconstruire les missions confiées au volontaire et en assurer la publicité auprès de l'agence du Service Civique.

Pour la Ville de Cournon-d'Auvergne :

- x coconstruire les missions confiées au volontaire avec l'association,
- x identifier un tuteur référent,
- x assurer l'intégration du volontaire au sein de la structure d'accueil.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention de partenariat, dont le projet est joint à la présente délibération.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur l'accueil d'un jeune en Service Civique à compter du mois de novembre 2026 et pour une durée de huit mois ;
- **approuve** les termes de la convention de partenariat qui interviendra avec l'association « Unis-Cité » Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document lié à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme, à Cournon-d'Auvergne le 02 juillet 2026

Le Secrétaire de séance
Clément MARIEN



Le Maire
Yanik PRIÈRE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou par saisie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr